

le premier ministre disait que la sécheresse avait ruiné la récolte dans soixante-seize municipalités de la Saskatchewan; mais même sans cela l'agriculteur eut été bien à plaindre. Au fait, il ne peut disposer de ses produits à un prix se rapprochant des frais de production. Je le répète, la meilleure manière d'aider l'agriculteur de l'Ouest ce serait que le Gouvernement allégeât son fardeau.

L'agriculteur n'a pas de marché pour ses produits. On vendait beaucoup en Belgique, avant l'avènement de ce Gouvernement, et pour illustrer le sens de mon affirmation, je citerai un journal belge au courant de la pensée de son gouvernement. Cet article fut publié en janvier 1931, peu de temps après la conférence impériale:

Avant son départ pour la conférence impériale de Londres, M. Bennett saisit le parlement canadien d'un projet d'amendement du tarif douanier. Les modifications douanières adoptées par le Parlement canadien ont été immédiatement mises en vigueur. Il intéresse la Belgique, dont les échanges commerciaux avec le Canada se sont développés favorablement au cours de ces dernières années, d'examiner la situation et de faire quelque peu ressortir le point.

La première chose qui nous frappe en examinant les statistiques du commerce, c'est que la balance du commerce est tout à l'avantage du Canada.

De plus nous constatons que la Belgique, exception faite de la Grande-Bretagne, est le meilleur client européen du Canada pour l'achat du blé, de l'avoine et de l'orge, et tient la deuxième ou la troisième place parmi tous ses clients pour l'achat de ses produits. Elle absorbe aussi presque le rendement total du minéral de zinc canadien et la plus grande partie de son minéral d'amianté.

La balance du commerce entre les deux pays, déjà considérablement défavorable à la Belgique, le deviendra d'avantage à la suite de cette mesure.

La Belgique ne saurait donc rester indifférente à la législation tout à fait protectrice projetée par M. Bennett, et tendant à la révision complète des tarifs douaniers canadiens. Il serait certainement à peine concevable que nous restions l'un des meilleurs clients d'un pays qui ferme délibérément la porte à nos produits.

Le Gouvernement a pris les mesures protectrices nécessaires que la situation exigeait pour réagir contre le dumping russe. Il n'y a pas lieu de recourir à de telles méthodes dans le cas du Canada, mais la Belgique pourrait fort bien s'abstenir de faire ses achats dans ce pays à l'avenir. Le Canada n'est pas le seul pays où l'on produit du blé, de l'avoine, de l'orge, de l'amianté et du minéral de zinc. Rien n'empêche la Belgique de se procurer ces denrées sur les marchés qui font un meilleur accueil à ses produits.

Non seulement la Belgique a agi de cette manière, mais trente autres pays aussi. A la suite des manipulations et des relèvements douaniers de ce Gouvernement, trente pays ont usé de représailles envers le Canada et les

résultats ont été désastreux pour nos agriculteurs.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député se rend-il compte que ces prétendues représailles s'appliquent à tous les pays, y compris le Canada? Avant l'arrivée au pouvoir du Gouvernement actuel, tous les pays au monde, excepté un, avaient relevé leurs tarifs douaniers contre les autres pays.

M. McPHEE: Je vais vous citer maintenant le *Bulletin des renseignements commerciaux*, publié par le Gouvernement actuel. Voici ce qu'on y disait il y a quelques mois à ce sujet:

Les pays qui ont adopté une attitude hostile sont les suivants: Esthonie, Siam, Pologne, Afrique-Sud, Allemagne, Nouvelle-Zélande, Mexique, Tchécoslovaquie, îles Bahama, Italie, France, Argentine, Cuba, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Colombie, Inde, Norvège, Chine, Bolivie, Danemark, Uruguay, Grèce, Suisse, Belgique, Etats-Unis, Pays-Bas, Yougoslavie, Suède, Etat libre d'Irlande.

Les représailles de ces pays à l'endroit du Canada ont eu un effet désastreux sur nos producteurs.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député prétend qu'il a tiré ses renseignements d'une publication officielle, mais ce bulletin indique que ces pays ont relevé leurs tarifs contre le Canada aussi bien que contre les autres pays. Cette législation douanière s'appliquait aux importations; elle comprenait le Canada avec les autres pays. Il n'était pas question de représailles contre le Canada seulement.

M. McPHEE: Cela n'empêche pas qu'ils ont usé de représailles à l'endroit du Canada. Vu l'attitude de ces pays à notre égard, je suppose que c'est le devoir du ministre du Commerce (M. Stevens) de nous trouver d'autres débouchés commerciaux. Les honorables députés ont trouvé une brochure dans leurs casiers postaux, ce matin. C'est une publication officielle du ministère du Commerce et elle a trait aux îles Falkland. Nous y trouvons un résumé de l'histoire des ces îles, qui ont d'abord été colonisées par les Français, puis par les Espagnols et ensuite par les Anglais. Elles comptent maintenant une population de 3,378 habitants de nationalité écossaise. L'article déclare que ces insulaires se livrent à l'élevage du mouton et à la pêche à la baleine. Je me demande quels échanges commerciaux peuvent se faire entre le Canada et les îles Falkland. Mon honorable ami ne laissera pas entrer leurs moutons au pays et je ne sais trop quels usages nous pouvons faire des baleines et de leurs produits. Le peuple cana-